

Québec, le 24 juillet 2002

Monsieur André Boisclair
Ministre d'État aux Affaires municipales,
à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
et leader du gouvernement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

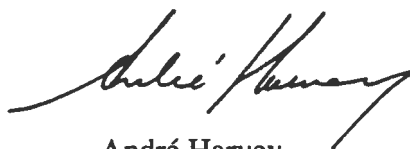
Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le compte rendu de la période d'information et de consultation publiques concernant le projet de centrale à cycle combiné du Suroît par Hydro-Québec à Beauharnois.

Cette période d'information et de consultation publiques a pris fin le 19 juillet 2002.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

p.j.

**Projet de centrale à cycle combiné du Suroît
par Hydro-Québec à Beauharnois
6211-03-064**

**Période d'information et de consultation publiques
du 4 juin au 19 juillet 2002**

***Compte rendu du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement***

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet de centrale à cycle combiné du Suroît par Hydro-Québec à Beauharnois* a pris fin le 19 juillet 2002. Conformément au mandat qui lui a été confié le 22 mai 2002 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 4 juin au 19 juillet 2002, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

La justification et la description du projet

Le projet consiste à construire une centrale thermique à cycle combiné fonctionnant au gaz naturel, à Beauharnois. Hydro-Québec se donnerait ainsi une nouvelle installation qui permettrait de répondre à la demande croissante d'électricité anticipée au cours des prochaines années ainsi qu'au développement des marchés.

La centrale se situerait sur la rive droite du canal de Beauharnois, sur des terrains appartenant à Hydro-Québec. D'une puissance nominale de 800 MW, la centrale produirait en moyenne 6,5 TWh d'électricité par année. Hydro-Québec étudie présentement quatre types de turbines à gaz et choisira ultérieurement la technologie à retenir. La construction de la centrale nécessiterait également la construction d'infrastructures connexes, notamment une conduite de gaz, une ligne de transport d'énergie et deux chemins d'accès, dont un qui serait aménagé pour les véhicules lourds pendant la période de construction.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, les gaz à effet de serre que produirait la centrale pourraient représenter 2,80 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre du Québec et 0,35 p.100 de celles du Canada. La technologie des turbines à gaz à cycle combiné présenterait cependant le niveau d'efficacité énergétique le plus élevé parmi les technologies thermiques de production d'électricité. Toujours selon l'étude d'impact, la centrale n'entraînerait pas des taux d'émissions atmosphériques jugés nuisibles pour la santé humaine et pour la qualité de l'air. Les eaux de refroidissement de la centrale n'auraient pas d'effet significatif sur la température de l'eau du canal de Beauharnois. Hydro-Québec n'anticipe aucun impact significatif sur les poissons du canal puisque les concentrations des substances rejetées dans l'effluent de la centrale sont estimées inférieures aux critères établis par le ministère de l'Environnement. Cependant, Hydro-Québec instaurerait un système de surveillance et de suivi afin de s'assurer de l'efficacité des mesures de contrôle prévues.

Pour atténuer l'impact visuel qu'auraient la centrale et la ligne de transport d'énergie sur le paysage déjà très entaché par les nombreuses lignes qui sillonnent le secteur, Hydro-Québec propose que la centrale soit entourée par un talus et qu'un aménagement paysager soit effectué.

En période de construction, les travaux diminueraient temporairement la qualité de vie des riverains du projet, notamment par l'émission de poussières, l'accroissement de la circulation de camions et l'augmentation du niveau de bruit. Pour contrer ces effets, le promoteur prévoit aménager des talus pour réduire le bruit, utiliser des abat-poussières et recouvrir les camions de bâches pour réduire les poussières. Les activités du chantier se dérouleraient de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi.

Le projet engendrerait des retombées économiques régionales estimées à 33,9 millions de dollars et mobiliserait jusqu'à 650 travailleurs par des emplois directs et indirects.

Extrait du communiqué du BAPE paru le 4 juin 2002

Les activités de communication

La parution des avis publics sous la responsabilité du promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
4 juin 2002		<i>Le Journal St-François</i>
5 juin 2002	<i>La Presse</i>	
5 juin 2002	<i>Le Soleil</i>	
5 juin 2002		<i>L'Information régionale</i>
8 juin 2002		<i>Le Soleil-de-Salaberry-Valleyfield</i>
8 juin 2002		<i>Le Soleil du Saint-Laurent</i>
11 juin 2002		<i>Le Journal St-François</i>
12 juin 2002		<i>L'Information régionale</i>
15 juin 2002		<i>Le Soleil du Saint-Laurent</i>
15 juin 2002		<i>Le Soleil-de-Salaberry-Valleyfield</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
4 juin 2002 : annonce de la période d'information et de consultation publiques	Médias du Québec et hebdomas régionaux de la Montérégie et de Montréal	189	Site gouvernemental et site du BAPE
18 juin 2002 : rappel	Médias du Québec	---	---

Les centres de consultation

Centres	Adresses
Hôtel de ville de Beauharnois	660, rue Ellice, Beauharnois
Bibliothèque municipale Dominique-Julien	600, rue Ellice, Beauharnois
Université du Québec à Montréal	Pavillon Hubert-Aquin, 1255, rue Saint-Denis
Bureau du BAPE à Québec	575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

La séance d'information

Date	Le mardi 18 juin 2002
BAPE : Animation Accueil et prise de notes	Louise Bourdages, conseillère en communication, responsable du dossier Anne-Marie Cliche, conseillère en communication Karine Lavoie, conseillère en communication Isabel Bernier-Bourgault, analyste
Ministère de l'Environnement	Renée Loiselle, chargée de projet Marie-Claude Théberge, analyste principale
Promoteur	Danielle Piette, conseillère aux affaires gouvernementales Bruno Soucy, administrateur de projet Pierre Lundhal, président, Lundhal Environnement Didier-J. Rancourt, conseiller, Hill and Knowlton Ducharme Perron
Assistance	56 personnes
Durée	Environ 4 heures

Les relations de presse et la revue de presse

Lors de la séance d'information, une journaliste représentait l'hebdomadaire *Le Soleil du Saint-Laurent*. Une revue de presse a également été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Plusieurs articles traitant du projet de construction de la centrale du Suroît ainsi que d'autres projets de centrale thermique envisagés par Hydro-Québec ont été publiés dans *Le Devoir*, *Le Soleil*, *The Globe and Mail*, *Le Nouvelliste* ainsi que *La Voix de l'Est*. On y trouve des titres tels que « Intégration énergétique : la coopération devra aussi être gouvernementale » (*Le Soleil* et *Le Devoir*), « Le gouvernement a à l'œil les charges d'exploitation d'Hydro-Québec » (*Le Devoir*), « Une audience publique est réclamée : le projet va à l'encontre d'une saine gestion énergétique, selon le RNCREQ » (*Le Devoir*), « Centrales au gaz : virage d'Hydro » (*La Voix de l'Est*). Les médias électroniques ont également abordés le sujet. Les stations radiophoniques CKAC (AM 730) et CBF (FM 95,1) ont traité du projet du Suroît et de la tenue éventuelle d'audiences publiques dans leurs bulletins de nouvelles.

Les inscriptions aux registres de consultation

Il y a eu quatre inscriptions au registre tenu au centre de consultation de l'Université du Québec à Montréal. Aucune inscription n'a été faite dans les autres centres de consultation lors de la période d'information et de consultation publiques.

Les préoccupations des citoyennes et des citoyens

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques sont basées sur les données colligées lors de la séance d'information.

□ La justification du projet

Les citoyennes et les citoyens ont remis en question la justification du projet en soulignant, par leurs interrogations, les points suivants :

- la réelle nécessité de construire une telle centrale pour répondre aux besoins énergétiques du Québec;
- le pourcentage de la puissance installée qui sert présentement au Québec;
- les intentions d'Hydro-Québec quant à l'exportation de la production d'électricité de la centrale du Suroît;
- les raisons qui motivent la construction d'une centrale qui produirait de l'électricité à un coût supérieur à ce qui est généralement possible;
- le prix de vente de l'énergie produite pour que le projet soit rentable;
- la possibilité d'utiliser l'énergie hydraulique ou éolienne plutôt que l'énergie thermique;
- la remise en question d'une nouvelle construction alors qu'il est possible d'investir dans des programmes d'économie énergétique.

□ Les répercussions du projet sur la qualité de l'air

Les personnes présentes ont également accordé une importance particulière aux émissions de gaz à effet de serre en questionnant les représentants d'Hydro-Québec sur les aspects suivants :

- l'effet d'augmentation des émissions de gaz à effet de serre liée à ce projet par opposition à la demande de diminution de ces gaz en vertu du protocole de Kyoto;
- la quantité de gaz à effet de serre qui sera rejetée par la centrale et les effets de ces gaz sur le milieu local et sur la santé, plus particulièrement sur les maladies respiratoires.

□ Les répercussions du fonctionnement de la centrale sur l'eau

De plus, l'environnement hydrique a été, à plusieurs reprises, l'objet de questionnement de la part des gens présents à la séance d'information. Les points qui sont ressortis portaient sur les éléments indiqués ci-dessous :

- la qualité de l'eau du canal de Beauharnois à la prise d'eau municipale, considérant notamment l'emploi du chlore dans le traitement de l'eau utilisée par la centrale;
- le volume d'eau rejeté par la centrale et son incidence sur le niveau moyen de l'eau du canal de Beauharnois;
- la température de l'eau à la sortie de la centrale.

□ **Des préoccupations diverses**

Enfin, plusieurs autres sujets relatifs au projet ont été soulevés :

- les retombées économiques réelles du projet dans la région;
- l'expertise d'Hydro-Québec en matière de construction et d'exploitation d'une centrale à cycle combiné;
- la position d'un groupe d'employés d'Hydro-Québec sur le projet;
- les risques d'explosion à la centrale et les conséquences qu'aurait un tel événement sur la digue de la centrale de Beauharnois;
- la possibilité de créer un forum permettant aux citoyens de se prononcer sur les projets et la planification d'Hydro-Québec;
- l'inquiétude par rapport à une hausse éventuelle des tarifs d'Hydro-Québec.

Québec, le 24 juillet 2002



Anne-Marie Cliche, conseillère en communication

En collaboration avec Louise Bourdages, conseillère en communication, responsable du dossier